

Aussi présents : Ian Burney, chargé de recherche; Bob Miller, conseiller en matière de recherche; Gerry Schmitz, conseiller en matière de recherche.

En vertu de l'autorité que lui confère l'article 96(2) du Règlement, le Comité continue d'examiner les politiques et les programmes du Canada en matière d'assistance au développement.

Le Comité continue d'étudier un projet de rapport.

A 11 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le mercredi 20 mai 1987
(47)

Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur se réunit à huis clos, aujourd'hui à 15 h 45, dans la pièce 705 de l'Edifice La Promenade, sous la présidence de William C. Winegard, (*président*).

Membres du Comité présents : Benno Friesen, Donald Johnston, Nic Lebland, Bill Lesick, Don Ravis, John Reimer, William C. Winegard.

Membres suppléants présents : Waren Allmand remplace Lloyd Axworthy; Jim Manly remplace Pauline Jewett.

Autre député présent : Roland de Corneille.

Aussi présents : Ian Burney, chargé de recherche; Bob Miller, conseiller en matière de recherche; Gerry Schmitz, conseiller en matière de recherche.

En vertu de l'autorité que lui confère l'article 96(2) du Règlement, le Comité continue d'examiner les politiques et les programmes du Canada en matière d'assistance au développement.

Le Comité continue d'étudier un projet de rapport.

A 18 h 05, par consentement unanime, le Comité met fin au huis clos.

Par consentement unanime, il est convenu,— Que le projet de rapport, sous sa forme modifiée, ayant trait aux politiques et aux programmes du Canada en matière d'assistance au développement, soit adopté à titre de Premier rapport à la Chambre, à l'exception de l'objectif mentionné au chapitre 6 et fixé au Programme du Canada en matière d'assistance au développement, soit 0.6 p. cent du PNB d'ici 1995-1996, objectif auquel s'opposent MM. Warren Allmand, Donald Johnston et Jim Manly.

A 18 h 07, le Comité adopte de nouveau le huis clos.

Il est convenu,— Que le président soit autorisé à apporter les modifications d'ordre typographique et rédactionnel jugées nécessaires, sans toutefois porter atteinte à l'essence du projet de rapport à la Chambre.

Il est convenu,— Qu'en prévision du dépôt du rapport à la Chambre et de sa première distribution, 1000 photocopies (dont 800 en anglais et 200 en français) en soient faites; et que par la suite, le fascicule n° 26 soient tirés à 10,000 exemplaires, format tête-bêche, revêtu d'une couverture sur papier lustré où le titre figurera en lettres vertes.